

**MISSION PERMANENTE  
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR  
NEW YORK, NY 10017  
TEL : (646) 649-5061  
FAX : (646) 781-9974

**PREMIÈRE SESSION DE FOND  
DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE  
SUR LA SECURITE DU NUMERIQUE ET DE SON UTILISATION**

-----

**DÉCLARATION DE  
S.E.M. DÉSIRÉ WULFRAN G. IPO  
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

*A vérifier au prononcé*

*New York, 14 décembre 2021*

**Monsieur le Président,**

Ma délégation se félicite, tout d'abord, de la convocation de cette première session de fond du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation. Il offre un cadre démocratique, transparent et inclusif d'échanges sur une question qui est d'un enjeu crucial.

Je tiens à vous adresser mes félicitations pour votre désignation à la tête de ce Groupe de travail et à vous exprimer également la disponibilité de ma délégation à jouer sa partition dans l'accomplissement réussi de la mission qui vous est confiée.

Je reste convaincu que sous votre leadership avisé, nous aurons des discussions constructives et fructueuses au cours de cette première session de fond.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des Non Alignés. Elle fera, à titre national, les observations suivantes :

**Monsieur le Président,**

Il est aujourd'hui indéniable, surtout depuis l'apparition de la pandémie de la COVID-19, que les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent de véritables opportunités pour atteindre plus efficacement les Objectifs de développement durables que nous nous sommes fixés.

Toutefois, de nombreuses menaces liées à une utilisation détournée et malveillante, autant par les Etats que par des

acteurs non étatiques, des TICs, compromettent dangereusement leur sûreté et leur sécurité de même que la stabilité de nos sociétés.

La cybercriminalité ainsi que l'usage de l'espace virtuel à des fins de propagande, de planification et de logistique par les groupes terroristes constituent ainsi un défi majeur, en particulier pour les régions du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Face à ces menaces sécuritaires qui, à l'image des technologies numériques, sont sans frontière, notre mobilisation et la coopération internationale reste la meilleure alternative pour garantir un cyberspace sûr, stable et pacifique.

La Côte d'Ivoire y est résolument engagée, notamment au sein du Groupe de travail à composition non limitée et soutient pleinement les principes de comportement responsables définis dans ce cadre.

Nous restons en effet persuadés que l'application de normes facultatives et non contraignantes de comportement responsable des Etats peut contribuer à accroître la sûreté et la sécurité de l'utilisation des TICs et aider à prévenir les pratiques informatiques potentiellement nocives.

Mon pays réaffirme, en outre, sa position de principe quant à l'applicabilité du Droit international au cyberspace, y compris la Charte des Nations Unies, le Droit international humanitaire et le Droit international des Droits de l'Homme. Ce principe doit être promu et mieux précisé au cours de ces discussions.

De même, ma délégation est d'avis que les mesures de confiance et de transparence peuvent utilement contribuer à

l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les acteurs du cyberspace et participer de ce fait à l'instauration d'un environnement numérique plus pacifique. Elle est, a cet égard, favorable à la désignation d'interlocuteurs nationaux, en vue de la facilitation de la communication et des échanges d'information.

Par ailleurs, en tant que pays en voie de développement, la Côte d'Ivoire est concernée par la question des besoins d'assistance auxquels font face certains Etats. Elle soutient donc fermement la mise en place des mécanismes de renforcement des capacités de ces pays afin de les aider à surmonter leurs vulnérabilités et garantir une utilisation sûre des technologies numériques.

Mon pays est enfin favorable à la poursuite d'un dialogue institutionnel régulier, sous les auspices des Nations Unies, qui permettrait de rapprocher les vues, de renforcer la confiance et d'intensifier la coopération internationale.

### **Monsieur le Président,**

Cette année, la Côte d'Ivoire s'est portée co-auteur de la Résolution sur les Progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, témoignant ainsi de la priorité qu'elle accorde à cette problématique.

C'est également le sens de son adhésion, en juin 2019, à la Convention de Budapest, seul instrument juridique international contraignant de lutte contre la cybercriminalité. Mon pays est également signataire, depuis septembre 2019, de

l'Appel de Christchurch en vue de supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne.

Par ailleurs, dans le cadre de la Francophonie, la Côte d'Ivoire a organisé en 2016 la Conférence internationale sur le renforcement de la cybersécurité et de la cyberdéfense dans l'espace francophone.

## **Monsieur le Président,**

La Côte d'Ivoire a fait de la promotion de technologies numériques sûres, fiables et résilientes, une priorité nationale, à travers une série de mesures de régulation et de protection du cyberspace ivoirien.

Ainsi en est-il du renforcement du cadre réglementaire en matière de sécurité des transactions électroniques et des systèmes d'information, de cybercriminalité et de protection de données à caractère personnel. Une Autorité de Régulation des Télécommunications et des TIC (ARTCI) a été mise en place en 2012 de même qu'une Plateforme de Lutte contre la Cybercriminalité (PLCC).

Mon pays s'est également doté d'une Stratégie nationale de cybersécurité en 2015, révisée en 2020, afin de lutter efficacement contre la cybercriminalité.

En outre, depuis le 29 janvier 2020, le CI-CERT (Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team), centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique survenant dans le cyberspace ivoirien, a été établi point focal national en matière de cybersécurité. L'adhésion de ce centre au FIRST

(Forum of Incident Response and Security Teams) en 2016, a fait de la Côte d'Ivoire le premier pays d'Afrique de l'Ouest francophone et le deuxième pays de la sous-région à en être membre.

**Monsieur le Président,**

En conclusion, la Côte d'Ivoire reste totalement engagée dans la mobilisation internationale en faveur des technologies numériques ouvertes, sûres, stables, accessibles et pacifiques, qui contribuent au développement socio-économique et au bien-être de l'humanité.

**Je vous remercie.**